

Service Cohésion Sociale
140, rue des Equarts
CS 28770
79027 Niort Cedex
Tél. : 05.49.78.53.04

DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT AU DISPOSITIF « CHÈQUES-LOISIRS »

Identité de l'association

Nom de l'association :

Nom et prénom du (ou de la) président(e) :

Activité (s) :

Adresse :

Code postal : commune :

N° Tél. : mail :

N° de SIRET :

Pièces et informations à joindre

- les statuts de l'association
 - le récépissé de déclaration de l'association à la préfecture
 - un RIB
 - nom et n° de Tél. ou e-mail d'une personne référente :
-

Délai du conventionnement :

Le conventionnement de votre association avec la CAN sera validé après avoir été adopté en Conseil d'Agglomération et visé par la Préfecture. De fait, le délai de conventionnement est de 3 mois environ.

Vous recevrez ensuite la notification de convention à nous retourner signée, ainsi qu'une documentation sur le fonctionnement du dispositif et les modalités de remboursement de vos prestations.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez appeler au 05.49.78.53.04 ou envoyer un mail à : laurence.gobin@agglo-niort.fr